



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Luxembourg, le 20 octobre 2017

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

23 OCT. 2017

Le Ministre de la Famille et de
l'Intégration
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec
le Parlement

Dossier suivi par :
Dominique Faber
Tél. : 247 86540

Réf. : 2017/18496

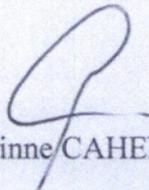
Concerne : question parlementaire n°3314 de Monsieur le Député Marc Angel.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n°3314 de Monsieur le Député Marc Angel, en vous priant de bien vouloir assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,


Corinne CAHEN

Réponse commune de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration et de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 3314 de Monsieur le Député Marc Angel

Ad 1)

L'appel à projets « *Mateneen* » lancé par l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte est une démarche destinée aux associations et aux initiatives privées.

Les ministères et administrations étatiques concernés par la problématique touchée par l'appel à projet « *Mateneen* » suivent ces initiatives avec grand intérêt. Il n'est cependant pas de leur compétence d'intervenir de quelque manière que ce soit dans la gestion et la coordination de ces projets.

Ceci étant, l'Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration (OLAI) conseille ponctuellement l'Œuvre quant à la faisabilité et à la mise en œuvre de projets ; l'OLAI est d'ailleurs aussi régulièrement informé par l'Œuvre de l'avancement des projets. Un représentant de l'OLAI fait partie du jury de sélection des projets dans le cadre de « *Mateneen* ». Par ailleurs, il existe un échange régulier entre l'équipe de l'Œuvre qui suit les projets, l'Institut national des langues (INL) et le Service de la formation des adultes (SFA). Concernant les nombreuses initiatives de la société civile et notamment les cours de langues financés dans le cadre du projet « *Mateneen* », il importe de relever que le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a pris connaissance des projets financés et de leurs promoteurs. Il s'agit pour une grande partie d'associations qui travaillent depuis des années en étroite collaboration avec le SFA dans le cadre des cours conventionnés pour adultes.

Une liste des projets en cours est également disponible sur le site internet de l'Œuvre.

Les quatorze projets financés par l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, centrés sur l'apprentissage des langues, s'articulent autour de trois types d'action :

- élaboration d'outils de formation et de matériel didactique (4 parmi les 14 projets financés par l'Œuvre : dictionnaires multilingues, outils en ligne, adaptation de matériel existant) ;
- des cours périodiques et ciblés ainsi que des actions de support linguistique (6 projets : coaching, cours d'été, cours pour arabophones) ;
- une offre de cours régulière et ouverts à tous les DPI (4 projets).

La plus-value du projet « *Mateneen* » se situe au niveau des outils et méthodes développés pour des personnes qui ne maîtrisent, ni les langues du pays, ni l'alphabet latin. À titre d'exemple, on peut citer les dictionnaires (arabe / luxembourgeois / français et farsi / luxembourgeois / français) élaborés par une association et édités et diffusés par l'Éducation nationale ainsi que les méthodes pour enseigner l'alphabet latin et le français langue étrangère pérennisées dans le cadre du développement des cours obligatoires pour les DPI. Il faut également relever la complémentarité entre les cours offerts par les acteurs de la formation des adultes et les actions de la société civile tels que les cours d'été, les tandems de langues, le coaching et les activités socioculturelles qui, par l'immersion linguistique, accélèrent le processus d'apprentissage des langues du pays.

Ad 2)

Les cours de langues obligatoires à l'attention des DPI font partie intégrante du Parcours d'Intégration accompagné (PIA). La phase 1 du PIA et le cours obligatoire de langue luxembourgeoise "*Meng 100 éischt Wierder Lëtzebuergesch*" ont débuté en septembre 2017.

Les cours de langue obligatoires du PIA 2 débuteront en janvier 2018 et sont organisés en général par le SFA. Des formateurs ont été recrutés spécialement pour assurer les cours d'intégration linguistique. Selon les capacités et la disponibilité des apprenants, les cours s'étaleront sur six semaines à raison de 20 heures par semaine ou sur douze semaines à raison de 10 heures par semaine.

Pour les jeunes adultes de 18 à 24 ans, qui maîtrisent l'alphabet latin, l'intégration dans une classe d'accueil est proposée. Pour les adultes qui ont déjà un niveau confirmé en français, l'INL offrira des cours avancés ou des cours dans une des deux autres langues du pays.

À la fin des 120 heures de cours obligatoires, respectivement des deux autres offres mentionnées, un bilan des apprentissages sera réalisé et les adultes seront guidés vers des offres de formation d'adultes appropriées, leur permettant de poursuivre le processus d'intégration linguistique et de préparer l'intégration professionnelle. En fin de parcours, un niveau de français B1 respectivement B2 est visé. Ce niveau est requis pour s'intégrer sur le marché de l'emploi, pour apprendre une profession (apprentissage des adultes) ou pour entamer voire poursuivre des études supérieures au Luxembourg. Pour les personnes ayant été scolarisées dans leur pays d'origine au-delà de l'obligation scolaire (enseignement secondaire ou supérieur), une période de deux ans semble réaliste pour atteindre le niveau visé. Pour les personnes pas ou peu scolarisées dans leur pays d'origine, le niveau à atteindre sera plus modeste, notamment au niveau de l'expression écrite.

Afin de permettre une cohérence dans les messages et un encadrement de qualité, le personnel et éventuellement les partenaires impliqués dans le futur dispositif d'intégration suivent des formations communes. Ces formations portent notamment aussi sur les compétences interculturelles voire transculturelles.

Ad 3)

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse prévoit d'installer, entre autres, les cours de langues pour DPI organisés par le SFA dans les locaux libérés par l'INL au Kirchberg.